

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du jeudi 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 décembre 2019 à 18 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie et MENDELSKI Caty.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAINÉ Jean-Marc – FERREZ Didier et MALAQUIN Alain.

Absents excusés :

Madame PIHET Véronique a donné pouvoir à M. MIDAVAINÉ Jean-Marc.

Madame SUM Michèle.

Madame HOMMERIN Eliane a donné pouvoir à Mme BIHANIC Thérèse-Marie

Monsieur LEPRETRE Frédéric a donné pouvoir à M. FERREZ Didier

Monsieur GUERDIN Matthieu a donné pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Absents :

Messieurs ROUSSEL Régis – HERBIN Gérard et PITIOT Stéphane.

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de quorum.

En application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au mardi 17 décembre 2019 à 18 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans quorum.

Vu pour être affiché le jeudi 19 décembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 19 décembre 2019.

Le Maire,
Michel LOUBERT.